



Chambre des Territoires de Corse
Camera di i Territorii di Corsica

Session du 25 septembre 2018

Sessione di u 25 di sittembre di 2018

Lieu : Bastia

Décision N° 2018-13

Objet : Adoption du règlement intérieur

Oggetu : Approvu di u regulamentu internu

L'an deux mille dix-huit, le 25 septembre, la Chambre des Territoires convoquée le 10 septembre 2018 s'est réunie dans les salons d'honneur de l'Hôtel de la Collectivité à Bastia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires

Etaient présents : Mmes et MM.

Don-Marc ALBERTINI, Jean-Baptiste ARENA, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Henri FRANCESCHI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Joselyne MATTEI-FAZI, Jean-Luc MILLO, Jean-Toussaint MORGANTI, Lionel MORTINI, Jérôme NEGRONI, Marie-Thérèse OLIVESI, Juliette PONZEVEVERA, Rosa PROSPERI, François SARGENTINI, Pierre SAVELLI, Jean-Guy TALAMONI

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

M. Pascal CARLOTTI à Mme Juliette PONZEVEVERA

M. Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA à M. Paul-Joseph CAITUCOLI

M. Petr'Antone TOMASI à Mme Rosa PROSPERI

Etait absent et représenté :

M. Francis GIUDICI par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Etaient absents et excusés :

M. Louis CESARI

M. Laurent MARCANGELI

M. François-Marie MARCHETTI

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. Georges MELA

Mme Anne-Marie NATALI

M. Marc-Antoine NICOLAI

M. Jean PAJANACCI

M. Antoine POLI

M. Stéphane SBRAGGIA

M. François TATTI



Chambre des Territoires de Corse **Camera di i Territorii di Corsica**

Etaient absents :

M. Jean-Christophe ANGELINI
Mme Vanina BORROMEI
M. François-Xavier CECCOLI
Mme Bianca FAZI
Mme Josepha GIACOMETTI
M. Pierre MARCELLESI
M. Claudy OLMETA
M. Louis POZZO DI BORGO

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** La décision de la Chambre des Territoires n° 2018-3 du 16 avril 2018 créant le groupe de travail « règlement intérieur ».
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires n° 2018-14.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

- ADOPTE** Son règlement intérieur tel que proposé et figurant en annexe.
- ACTE** La saisie de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) relative aux défraiements des élus représentant le collège des maires et le collège des intercommunalités afin de définir les modalités juridiques qui permettraient à la Chambre des Territoires d'imputer ces frais sur son budget.
- ACTE** L'application du décret 2006-781 du 03 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, à titre transitoire.
- DECIDE** De la modification du présent règlement intérieur dès que les réponses juridiques conformes à la demande de la Chambre des Territoires auront été communiquées.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni